

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
23 FEVRIER 2021**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-et-un le mardi vingt-trois février à dix-huit heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 17 février 2021, par le Président, s'est réuni à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandenbroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Jacques ROUX, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Gaston CHASSAIN, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX

Absente excusée avec délégation de pouvoirs :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Absent :

M. Gilles BEGOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Tenue du bureau communautaire en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

La loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit la possibilité d'organiser les bureaux communautaires en visioconférence conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020.

Dans ce cadre, il convient d'adopter une délibération en début de séance qui prévoit les éléments suivants :

a/ Les modalités d'identification des participants :

b/ Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats:

c/ Les modalités de scrutin:

Pour procéder aux votes, le Président ouvre la séquence des votes en demandant aux élus ceux qui souhaitent voter contre ou s'abstenir sur les dossiers.

En cas de difficultés, à recenser les votes, un appel uninominal pourra avoir lieu.

Les réponses des élus sont consignées dans le procès-verbal de la séance pour en conserver une trace écrite.

Le bureau communautaire approuve les modalités de la visioconférence pour la présente séance du bureau communautaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Garanties d'emprunts pour le logement social

NOALIS a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50 % sur cinq prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts pour financer les opérations suivantes :

- 292 412 € pour l'acquisition en VEFA de 2 logements opération « La Quintaine II » allée de la rue Haute à Panazol ;
- 518 089 € pour l'acquisition en VEFA de 5 logements opération « La Lande de Landouge » rue Michel Boutaud à Limoges ;
- 729 503 € pour l'acquisition en VEFA de 6 logements « Troubadours II » rue de Ventadour à Rilhac-Rancon.
- 1 048 785 € pour la construction de 12 logements opération « Terre de Sienne » 9 rue du Rougeron à Couzeix
- 316 315 € pour la construction de 4 logements opération « la Châtaigneraie » 12 rue Ambroise Paré à Condat-sur-Vienne.

Egalement, l'Ehpad Résidence Puy Martin du Palais-sur-Vienne a informé la communauté urbaine de la signature d'avenants modificatifs pour deux prêts Caisse des Dépôts initialement garantis par Limoges Métropole, à 50 % pour l'un et 25 % pour l'autre. D'un montant respectivement de 9 362 758 € et 3 844 242 €, ils sont destinés à financer ensemble l'opération de reconstruction/extension de l'Ehpad.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à ces requêtes pour la garantie ou le renouvellement de la garantie de Limoges Métropole sur chacun de ces emprunts.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Garanties d'emprunts pour le logement social - Fusions-absorptions

Plusieurs SA d'HLM ont informé Limoges Métropole des opérations de fusions-absorptions de leurs sociétés et par conséquent de la transmission universelle du patrimoine à la société absorbante. De fait, les garanties d'emprunts initialement accordées par Limoges Métropole sont également transmises.

Sont concernés les organismes suivants :

- Nouveau Logis Centre Limousin, absorbé par CDC Habitat Social ;
- Dom'Aulim, absorbé par Le Foyer qui devient Noalis
- et Ciliopée absorbé par DomoFrance.

Le bureau communautaire prend acte de ces opérations de fusions-absorptions.

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Conventionnement avec le Fonds Régional d'Art Contemporain - ARTOTHEQUE

Afin de bénéficier du service de mise à disposition d'œuvres d'art contemporain dans ses locaux, la communauté urbaine a adhéré au Fond Régional d'Art Contemporain – Artothèque du Limousin de 2016 à 2019.

Ce partenariat pourrait se poursuivre sur la période de 2021 à 2024.

Le bureau communautaire décide de donner son accord au conventionnement avec ce fond régional pour une cotisation annuelle qui s'élèverait à 11 557, 20 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Renouvellement de l'adhésion de Limoges Métropole à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne

Le bureau communautaire décide de donner son accord au renouvellement, pour l'année 2021, de l'adhésion de Limoges Métropole à l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne.

Cette adhésion, dont le montant prévisionnel est estimé à 15 000 € TTC, permet de bénéficier d'études et d'informations sur toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Soutien de l'association L'Outil en main 2021

L'Outil en main en Limousin est une association, composée de bénévoles, qui se positionne en amont de l'apprentissage, comme une référence pour l'orientation des jeunes vers des métiers du savoir-faire français.

Pour se faire, elle propose une initiation à différents métiers, le mercredi après-midi, sur cinq lieux différents de la communauté urbaine.

Centre Européen de Formation de la Fédération des Compagnons, ZA le Prouet, Panazol	Lycée professionnel Saint Exupéry, Limoges	Lycée Jean Monnet, Limoges	CFA du Moulin Rabaud, Limoges	Association du Mas Cerise, Feytiat
Électricité, domotique, plomberie, maçonnerie, menuiserie, ébénisterie, charpente, taille de pierre, carrelage-mosaïque, plâtrerie, peinture, dessin industriel, vitrail, photographie	Ferronnerie, mécanique,	Pâtisserie cuisine	Broderie	Couture, dentelle

En 2021, l'association souhaite développer un nouvel atelier dédié à « l'éveil à la pratique des métiers du numérique en 2D et 3D ».

Ainsi, dans le cadre de la stratégie d'innovation territoriale de Limoges Métropole, et au titre de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, le bureau communautaire approuve la mise en place d'une convention de partenariat pluriannuelle, pour la période 2021-2023, ainsi que l'attribution d'une subvention de 900 € par an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2021

Lotissement d'activités Barthélémy Thimonnier (Limoges) - Cession d'une parcelle de terrain
à la société SCI RG INVEST pour le compte de la SAS Transports Réalle

Le bureau communautaire décide d'accepter l'offre de la société SCI RG INVEST, agissant pour le compte de la société TRANSPORTS REALLE (SAS), pour l'acquisition d'une parcelle de 8 000 m² environ, située sur le parc d'activités Limoges Nord, lotissement Barthélémy Thimonnier, et donne un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 25 € HT le mètre carré, soit 200 000 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Lotissement d'activités de la Ribière (Limoges) - Cession d'une parcelle de terrain à la société
Centre Viande Francis Plainemaison

Le bureau communautaire décide d'accepter l'offre de la société CENTRE VIANDE FRANCIS PLAINEMAISON pour l'acquisition d'une parcelle de 6 364 m² environ, située sur le lotissement d'activités « La Ribière », à Limoges, et donne un avis favorable à cette vente moyennant le prix de 18 € HT le m², soit 114 552 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Participation financière à la réalisation de logements sociaux par Noalis - Opération Rue de
Limoges à Verneuil sur Vienne

Afin de répondre aux orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 et conformément au règlement d'interventions financières, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, le bureau communautaire décide d'autoriser la signature d'une convention de financement avec Noalis, pour la réalisation d'un programme de construction de 40 logements sociaux situés au 49 rue de Limoges sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, pour un montant de 220 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans l'opération en VEFA "10 logements la Lande de Landouge" conclue entre Limoges Métropole et la société Asler Constructions.

Dans le cadre de son dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales, Limoges Métropole accompagne tout autre donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsables en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique.

Le bailleur « NOALIS » a acquis un programme de construction en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 10 logements à Landouge (la Lande de Landouge), qui sera réalisé par la Société Asler Constructions.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la société Asler Constructions pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans le cadre de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 février 2021

Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges pour la mise en oeuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La convention de partenariat conclue, pour une durée de trois ans, entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale, arrive à échéance le 27 février 2021.

Les deux parties étant d'accord pour poursuivre cette collaboration, le bureau communautaire décide d'approuver sa reconduction pour la même durée avec la possibilité d'un renouvellement de trois ans par accord express.

ADOpte A L'UNANIMITE